



LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC

**Rentrée
scolaire
2018**

**Judi 30 août
à 14 h 30**

CONFÉRENCE DE PRESSE



**NOTRE MÉTIER,
LEUR AVENIR**

38 rue Eugène Oudiné
75013 PARIS
01 45 65 02 56

Métros : Olympiades –
Bibliothèque
Tramway : T3 – Maryse
Bastie

Contacts presse
Sigrid Gérardin
06 81 61 10 24

**Responsable
communication**
Axel Benoist
06 70 77 34 48
communication@snuep.fr



LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC

SOMMAIRE

P 3

La rentrée de J.-M. Blanquer dans la voie professionnelle

P 6

Quelques données

P 7

Parcoursup et classes passerelles

P 9

Apprentissage : des idées fausses

P 9

Les professeurs de lycée professionnel

P 11

Mesures salariales et gestion de carrière

P 13

TRANSFORMATION DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

LA JUSTICE SOCIALE AUX ABONNES ABSENTS

La rentrée de J.-M. Blanquer dans la voie professionnelle : Une réforme qui s'annonce dangereuse pour les jeunes comme pour les personnels

C'est dans un contexte de mise en danger avérée de la Fonction Publique, de réductions des aides sociales, de baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires et d'acharnement contre les retraités que s'organise cette deuxième rentrée du gouvernement d'Édouard Philippe. Des réformes d'ampleur sont prévues rapidement comme celle des retraites. Nous n'en connaissons que les contours, mais d'emblée, elle s'annonce moins solidaire et défavorable aux fonctionnaires en particuliers. Pour la Fonction Publique, les projets du gouvernement se précisent : réduction du périmètre des missions des personnels, transfert de services entiers au privé, remise en cause des statuts des fonctionnaires, recours accru aux contrats, menaces sur le paritarisme. Ce sont autant d'attaques que nous devons combattre cette année. Le SNUEP-FSU avec la

FSU continuera à mener des actions en faveur du développement de la Fonction Publique et du renforcement de la voie professionnelle scolaire. L'ensemble de la population doit bénéficier de services publics de qualité sur l'ensemble du territoire, la santé comme l'éducation doivent rester gratuits et accessibles à toutes et tous. La formation, les statuts, les conditions salariales comme les conditions de travail des personnels sont des éléments constitutifs et indispensables de cet objectif. C'est pourquoi **le SNUEP-FSU s'engage à défendre la profession et un projet éducatif ambitieux pour tous les jeunes : il organisera des réunions, des colloques, des stages, des heures d'information syndicale pour informer, échanger et construire des propositions et les mobilisations nécessaires avec les personnels.**

« Revalorisation de la voie professionnelle » : un slogan mensonger

Depuis plus d'un an, le ministre de l'Éducation nationale a beaucoup « communiqué » autour de la voie professionnelle : la prétendue seconde priorité de son mandat, la « revalorisation » à venir des 2 systèmes en même temps (scolaire et apprentissage), l'estime forte pour les enseignant·es, les jeunes au cœur des réformes etc. En réalité, seul l'apprentissage a profité de ses largesses et de celles du gouvernement. Ce sont les exigences et les revendications passésistes des organisations patronales, MEDEF en tête, qui ont bénéficié de l'écoute attentive du ministre. Ce sont elles qui sont sur les rails pour les 3 ans à venir : un véritable recul est en marche.

La loi « *Pour la liberté de choisir son avenir professionnel* » diminue la part de la taxe d'apprentissage destinée aux lycées professionnels et redonne la main de la formation des jeunes aux entreprises, mineurs compris. Les contenus de formation comme les diplômes professionnels vont de nouveau être de la responsabilité des organisations patronales. Les savoirs professionnels seront réduits à leur fonction utilitariste (apprentissage des gestes techniques) - comme ils l'étaient d'ailleurs avant la scolarisation de la voie professionnelle - au détriment de savoirs et savoir-faire complets, techniques et méthodiques. Les jeunes seront de nouveau utilisés comme une main d'œuvre peu coûteuse, échangeable, interchangeable. En

aucune façon, l'apprentissage est un gage de lutte contre le chômage des jeunes. Au contraire, il laisse sur le bord du chemin 4 jeunes sur 10 qui, subissant des ruptures de contrats d'apprentissage, se trouvent dans l'impossibilité de passer leur diplôme donc d'obtenir un premier niveau de qualification. Contrairement aux propos médiatiques du ministre, un jeune mineur qui entre en apprentissage poursuit très rarement son cursus vers une qualification plus élevée : baccalauréat ou BTS. Pourtant toutes les études sont concordantes, le diplôme et le niveau de diplôme sont des éléments essentiels pour une entrée durable dans le monde du travail et pour actionner les dispositifs de la formation continue.

Pour le SNUEP-FSU, ce choix de développer toujours plus l'apprentissage est irresponsable du point de vue des jeunes et de celui de la société dans son ensemble.

La réelle motivation du ministère est de se désengager de ses missions de services publics de la formation professionnelle des jeunes en la transférant progressivement aux entreprises.

Au SNUEP-FSU, l'avenir des jeunes, c'est notre métier. Nous continuerons à œuvrer pied-à-pied pour que tous les jeunes bénéficient d'une formation globale et équilibrée dispensée dans des établissements publics par des personnels formés.

Une rentrée sans aucune amélioration : une priorité encore manquée !

Le SNUEP-FSU alerte régulièrement le ministère sur les conditions de travail alarmantes des personnels et les conditions d'études des jeunes de la voie professionnelle. Certaines réalités dans les établissements et des filières sont emblématiques de choix politiques qui nécessitent des mesures urgentes. Dédoubler les classes de secondes, réduire à 24 élèves maximum les effectifs des classes, interdire le regroupement des filières CAP dans les disciplines générales ou encore augmenter le nombre de personnels pour améliorer le travail des équipes pluriprofessionnelles sont des revendications

légitimes que le SNUEP-FSU porte.

Ces propositions du SNUEP-FSU, qui émanent des équipes sur le terrain et dont la mise en œuvre est réalisable sans réforme structurelle, relèvent d'une exigence sociale. Or, le ministère refuse de dédier les moyens nécessaires et indispensables pour remédier aux difficultés majeures des lycées professionnels. Au lieu de ça, le ministère a décidé d'une réforme qui aggravera encore les inégalités entre les jeunes, entre les filières et entre les établissements. Le SNUEP-FSU continuera de porter les besoins et les exigences de la profession dont l'expertise doit être entendue.

Le SNUEP-FSU lance une enquête sur les conditions de travail des personnels

Le SNUEP-FSU rappelle dans toutes les instances les difficultés accrues des personnels à exercer dans des conditions tenables. De nombreuses études appuient nos propos et révèlent ces difficultés systématiquement plus prégnantes dans les lycées professionnels. Si certains établissements sont emblématiques de situation d'une extrême gravité, nombreux sont les autres qui alertent les rectorats en ce sens et qui obtiennent une fin de non-recevoir.

Le SNUEP-FSU a alerté le ministère dès le début sur le fait que de nombreux dispositifs de La réforme Blanquer, risquent de renforcer certaines de ces difficultés. En CAP, la mixité des publics, des parcours et des temps de

formation associés à la fin du recrutement à effectifs réduits et à l'inclusion des élèves en situation de handicap placeront les personnels dans des situations intenable.

Le SNUEP-FSU lance à cette rentrée une enquête sur les conditions de travail. Le SNUEP-FSU portera les revendications des personnels au ministre. Il mettra en perspective les résultats et le bilan de cette enquête avec les effets des dispositifs de réforme Blanquer.



Le ministre refuse d'entendre la profession, c'est la profession qui s'adressera à lui.

Le spectre de la réforme plane dans tous les établissements

Le SNUEP-FSU dénonce avec force les grands axes de la réforme de la voie professionnelle arbitrés par le ministère.

- La réduction des temps d'enseignements généraux engendrera des difficultés accrues pour tous les jeunes ; et plus particulièrement pour celles et ceux qui choisiront de poursuivre leurs études dans le supérieur.
- La spécialisation à un métier, repoussée en 1^{re}, impliquera une véritable déprofessionnalisation de la formation.
- Le baccalauréat se préparera ainsi en 2 ans au lieu de 3 actuellement.
- La création de « classes passerelles », non diplômantes, non qualifiantes et imposées en heures supplémentaires ne masquera pas les effets de Parcoursup qui a exclu du supérieur les bachelier·es professionnel·les.
- L'implantation des UFA dans tous les établissements aura des répercussions immédiates sur les conditions de travail des personnels car mixer les publics et les parcours génère des organisations pédagogiques intenable.
- Nos statuts, qui garantissent nos droits et nos missions d'intérêt général, seront fortement fragilisés.

Ce sont des générations complètes de jeunes que le ministère va sacrifier et précariser encore plus.

Des actions sont nécessaires pour un autre projet pour la voie professionnelle.

Pour le SNUEP-FSU, cette réforme est sérieuse et dangereuse pour l'ensemble des jeunes et pour les personnels. Il appelle à une rentrée engagée car l'avenir des jeunes c'est notre métier.

Le SNUEP-FSU appelle, dès le 18 septembre, les personnels à participer aux heures d'information syndicale organisée dans les établissements. Ce temps d'informations et d'échanges permettra de construire avec la profession les mobilisations fortes et porter un autre projet pour la voie professionnelle.

Dans les académies, des intersyndicales construisent déjà des mobilisations. Notre responsabilité syndicale est bien de faire front commun avec l'ensemble des syndicats contre ce projet. Le SNUEP-FSU prendra ses responsabilités en ce sens dans l'unité la plus large.

Les militant-es du SNUEP-FSU nationale rencontreront la profession et participeront aux stages, réunions et colloques organisés sur l'ensemble du territoire.

Le SNUEP-FSU dont l'ensemble des militant-es, quel que soit leur niveau d'implication dans le syndicat, sont toujours dans les établissements avec les élèves et avec la profession appelle les personnels à s'engager et à voter pour les élections professionnelles du 29 novembre au 6 décembre prochain. Le choix d'une organisation syndicale engagée, responsable, combative et éthique est essentielle pour l'avenir de la voie professionnelle, des jeunes et des PLP. Le SNUEP-FSU est engagé sur cette base pour les années à venir.

QUELQUES DONNÉES

- 1484 lycées professionnels et 830 lycées polyvalents, donc avec une SEP (section d'enseignement professionnelle), sur l'ensemble du territoire, public, privé confondus.
- 655 000 jeunes sont scolarisé-es dans cette voie (17% en CAP et 81% en Bac Pro) soit 28% de la jeunesse lycéenne, public, privé confondus.
- 270 000 jeunes préparent un diplôme professionnel par la voie de l'apprentissage.
- 100 spécialités de baccalauréat professionnel y compris les options (56 % des élèves en service, 44 % en production)
- 189 spécialités de CAP y compris les options (46% des élèves en service et 54 % en production)
- Environ 20 000 apprenti-es CAP et BacPro étaient scolarisé-es dans les lycées publics en 2015 (pas de donnée plus récente).

La voie professionnelle publique est un enjeu primordial car elle forme les ouvrièr-es et salarié-es qui constitueront le salariat d'exécution de demain (57 % des emplois).

EFFECTIFS ELEVES (DEPP-MEN)

Entre 2007 et 2017 : - 8,8 % d'élèves dans l'EPP. Baisse de 63 800 (719 711 en 2007).

Constat 2017 : 655 899 élèves (- 1,3 %)

Baisse de 5915 dans le public (79,3 % des élèves) et baisse dans le privé : - 2820 (133 004 élèves)

La part de l'enseignement public était en hausse tendancielle (+1 point au cours des deux années précédentes) mais subit une baisse de 0,3 point cette année.

18,6 % des sortant-es de 3^{ème} sont entré-es en 2^{nde} pro ; 5,6 % en 1^{ère} CAP.

Rentrée 2018 (prévision DEPP)

Si une hausse des effectifs est prévue pour l'ensemble des lycées, les effectifs de la voie professionnelle sont prévus en baisse de - 1,5 % (- 9 818 élèves).

19,4 % des sortant-es de 3^{ème} en 2^{nde} Pro ; 3,7 % en CAP.

L'entrée en CAP est en baisse tendancielle (- 2% par an).

Vers 2019...

Nouvelle baisse attendue (- 6 190 ; -1,0 %).

En majeure partie due au départ de la génération 2000 mais le ministère prévoit une stagnation des effectifs en 2020 puis une hausse à partir de 2021.

Boursiers : En 2016 - 2017, 36,2 % des lycéens pro (39,6 % pour le public) ; 19,4 % en LGT (22,2 % pour le public) ; 25,7 % en collège (29,6 % pour le public).

POSTES EPP : une hausse qui se poursuit légèrement en 2017 après celle de 2016, mais qui ne compense pas la perte de 3340 postes sur les 4 années précédentes.

Equivalents temps plein (Rapports annuels de performance) :

58 383 (60 782 prévus) en 2017 ; 58 328 (60 548 prévus) en 2016 ; 57 235 (60 480 p) en 2015 ; 60 575 (61 462p) en 2012...

MOYENS PEDAGOGIQUES : en baisse tendancielle pour des besoins non financés

Crédits pédagogiques (Rapports annuels de performance) :

7,97 millions d'€ dont 7,09 directement aux eple en 2017

8,03 millions d'€ dont 7,33 directement aux eple en 2016

8,4 millions d'€ dont 7,6 directement aux eple en 2015

11,1 millions d'€ dont 10,7 directement aux EPLE en 2012

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

- 178 431 bacheliers et bacheliers professionnels en 2018 sur 675 600 pour les 3 voies du lycée, plus d'un-e bachelier-e sur 4 est un-e bachelier-e professionnel-le.
→ L'objectif d'atteindre 80 % d'une classe d'âge au bac a été atteint grâce aux bachelier-es pro.
- Taux de réussite 82,6 % (+ 1,1 point/2017)
→ En augmentation constante de 1987 jusqu'en 2011. Cependant, l'une des conséquences directes du bac pro 3 ans est la perte de 10 points (77 %) en 2012. Depuis on constate une amélioration constante mais le taux reste inférieur à celui atteint en 2010.

PARCOURSUP ET CLASSES PASSERELLES

Cette année, malgré le dispositif des avis favorables à l'entrée en BTS, beaucoup de bachelier-es professionnel-les sont sans affectation. Parcoursup a permis d'exclure les bachelier-es professionnel-les de toute inscription à l'Université pour les jeunes refusés en STS où des dizaines de milliers de places manquent. La création de 2000 places dans des classes passerelles est un pansement sur une jambe de bois.

Alors que les ministres s'étaient engagés à de la transparence sur le dispositif Parcoursup, ils se refusent à transmettre des informations exhaustives à quelques jours de la rentrée.

Quelques chiffres :

On estime que les 2/3 des bachelier-es professionnel-les demandent une poursuite d'étude en 2018 (soit environ 118 000).

Environ 53 000 d'entre elles/eux obtenaient une place dans un établissement du supérieur en 2016 (pas de données plus récentes à ce jour) :

- 14 300 à l'université
- 37 400 en section STS (28% des entrant-es en BTS sont des bachelier-es professionnel-les).

Spontanément les bachelier-es professionnel-les demandent une section STS et seuls 37 400 l'obtenaient en 2016.

Taux de réussite en BTS des bachelier-es professionnel-les en 2016 : 60,7 % (86,4 % pour les bacs généraux)

Pour le SNUEP-FSU : il est indispensable de regarder de plus près les contenus d'enseignements en amont et les rendre plus ambitieux en se donnant les moyens de conserver le niveau de réussite. Cela passe aussi par plus de moyens humains pour dédoubler les classes surchargées et un enseignement de philosophie en terminale.

Classes passerelles :

Des salles d'attente pour les bachelier-es professionnel-les recalé-es de Parcoursup !

Sans aucune concertation avec les organisations syndicales, le ministre vient de créer des classes passerelles pour les bachelier-es professionnel-les. Ces classes n'ont de « passerelle » que le nom, elles ne sont ni qualifiantes, ni diplômantes et n'offriront pas une place de droit aux jeunes pour une entrée en STS l'année suivante. Elles ne bénéficient d'aucun cadrage national quant aux horaires d'enseignement, aux contenus d'enseignement, aux modalités de stages et d'immersion en STS. Elles sont destinées prioritairement aux bachelier-es professionnel-les ayant obtenu-es un avis favorable du conseil de classe mais ayant été recalé-es de Parcoursup.

Pour le SNUEP-FSU, la création de ces classes est un aveu criant de l'échec de deux dispositifs dont le ministre porte une lourde responsabilité. Parcoursup qui a servi d'alibi pour exclure les jeunes de la voie pro de l'enseignement supérieur et qui n'ont toujours pas de place en STS malgré un avis favorable de leur équipe pédagogique de terminale. Et le bac pro 3 ans qui a compliqué la réussite de ces jeunes dans les sections de technicien-ne supérieur.

Organisation pédagogique et attestation

La circulaire précise que « l'organisation pédagogique et les contenus d'enseignement doivent être adaptés aux besoins des élèves ». Un positionnement de chaque élève doit être effectué à la rentrée. Ces classes doivent mettre en œuvre des enseignements généraux, des enseignements professionnels, des compétences psychosociales (savoirs être), les modalités des stages, du tutorat entre élèves de STS et ceux des classes passerelles, des stages en immersion en classes de BTS, une aide à l'orientation. Et tout cela sans aucun cadrage national : il y aura autant d'organisations pédagogiques que de classes - ce qui n'est pas pour favoriser l'équité des jeunes sur l'ensemble du territoire !

Les conditions de travail des personnels vont être mises à rude épreuve : annoncée en mai, légiférée en juillet, la mise en œuvre est prévue dès septembre sans que les équipes dans les établissements puissent n'émettre aucun avis. Ces classes seront donc imposées aux enseignant·es. Elles ne seront pas non plus financées puisque décidées et imposées après l'octroi des DHG. Les personnels seront donc rémunérés au mieux en HSA, au pire en HSE voire en IMP. De surcroît, monter les contenus d'enseignement, organiser les immersions et le tutorat, s'approprier les attendus des classes de BTS, s'approprier les enseignements à l'orientation nécessitent un investissement faramineux pour les personnels. Et rien n'est prévu pour valoriser ce lourd travail supplémentaire : ni décharge de temps, ni rémunération. Les PLP qui ont vécu l'injonction de leurs inspections à mettre en œuvre des filières locales (bac pro coloré, GA à option, fusion de diplômes GA/Vente/commerce) savent que ces « bricolages » participent de la dégradation effective de leur condition de travail.

Les conditions d'accueil et d'études des jeunes relèvent du mépris.

Ces jeunes sont titulaires d'un bac (premier grade universitaire !). Durant la terminale, leur assiduité, leur travail, leurs stages les ont dotés d'un avis favorable : faute de places, ils/elles sont recalés dans des classes dont la seule certitude sera d'obtenir une attestation du recteur sans aucune valeur sur le marché du travail ni dans un projet de poursuite d'études ! Ces classes, non présentes dans parcoursup, seront proposées aux bachelier·es. Comment ? Par qui ? Comment s'opérera la sélection des jeunes si, comme il est fort à parier, il n'y a pas assez d'offre d'accueil ? Des classes dont certains contenus exigés et explicités dans la circulaire est révélateur d'une image méprisante des jeunes et d'une vision passéiste des savoirs : tenue et respect d'un agenda personnel, répondre à des questions ouvertes, prise de notes...

Analyse du SNUEP-FSU

Ces classes passerelles ne répondent à aucun objectif ambitieux ni pour les jeunes ni pour les personnels. Elles n'existent que pour compenser les effets de choix politiques irresponsables pour la jeunesse et pour la société dans son ensemble.

L'absence de moyens dédiés et l'ouverture en septembre de ces classes imposera un paiement en heures supplémentaires des personnels qui s'investiront sans garantie de la pérennité du dispositif sur leur établissement.

Le SNUEP-FSU revendique la création de places de BTS en nombre suffisant pour permettre à tous les bachelier·es professionnel·les qui le souhaitent de poursuivre leurs études. Des moyens supplémentaires doivent être alloués dans les classes de BTS pour accompagner les jeunes les plus en difficulté notamment dans les disciplines générales.

Renforcer la voie professionnelle est un enjeu de société. Il est indispensable de sécuriser les parcours scolaires des jeunes si l'on a vraiment le souci de lutter contre le chômage et de sécuriser leurs parcours professionnels. Dans ce cadre, c'est le service public de la formation professionnelle qui doit être revalorisé car lui seul peut répondre efficacement au décrochage scolaire, à l'élévation du niveau de qualification, à l'accès à un premier niveau de qualification par un diplôme pour tous les jeunes.

APPRENTISSAGE

Quelques données

- L'apprentissage prépare aux mêmes diplômes que la voie professionnelle dans des proportions moindres. Niveau CAP et Bac Pro : 700 000 élèves en LP contre 260 000 par apprentissage.
- CAP : 50 % dans les 2 systèmes
- Bac Pro essentiellement en LP
- L'apprentissage se développe surtout au niveau du supérieur car les entreprises exigent des apprentis déjà qualifiés.

- **Différences essentielles** : le statut et le temps d'enseignement.

Les apprentis sont des salariés donc soumis au code du travail. Ils/elles ont (environ) 1/3 de leur temps en centre d'apprentissage et 2/3 en entreprise.

- **Accès au diplôme : la voie scolaire amène davantage au diplôme**

Les formations par voie scolaire amènent davantage de jeunes au diplôme qui est le premier rempart contre le chômage. Les multiples relances de l'apprentissage n'ont jamais permis de lutter efficacement contre le chômage.

Le taux de rupture de contrat d'apprentissage est de 38 % en CAP et Bac Pro, suivi dans 3 cas sur 4 d'un abandon de la formation. Dans les lycées professionnels, les taux de sorties sont de 10 %.

Quand 6 apprentis sur 10 obtiennent leur CAP, les élèves sont 7 sur 10.

Quand 5 apprentis sur 10 obtiennent leur Bac Pro, les élèves sont 7 sur 10.

LES PROFESSEUR-ES DE LYCÉE PROFESSIONNEL

- 58 000 PLP (8000 de moins qu'il y a 10 ans)
- 10 % de non-titulaires dans la voie professionnelle (18 % de l'ensemble des non-titulaires)
- 26 % des postes non pourvus donc recours massif aux contractuels
- Le nombre des candidats a fortement diminué depuis la réforme de la formation des enseignants (2008). **Pénuries** fortes en génie mécanique, génie civil, génie industriel, électricité, biotechnologie...
- 2590 postes mis au concours cette année seulement 1914 admis.

Evolution des résultats de concours (source : devenirenseignant.gouv.fr)

	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Nombre de postes offerts	2791	3317	3167	3020*	2590*	14885
Nombre d'admis	2355	2387	2325	2346	1914	11327
Postes non pourvus	436	930	842	674	676	3558
% postes non pourvus	15,6%	28%	26,6%	22,3%	26,1%	23,9%

* les 10 postes ouverts en Mathématiques-Sciences au Troisième concours ne sont pas pris en compte.

RECRUTEMENT TOUJOURS INSUFFISANT

2018 est une année extrêmement préoccupante pour le recrutement des professeurs de lycée professionnel. Alors que le nombre de postes offerts aux concours diminuait fortement (-2600), **les postes non pourvus à l'issue de l'admission s'élèvent à près de 700**. Pour le seul examen professionnel réservé, issu du dispositif Sauvadet, c'est 70 % des postes qui sont perdus.

Depuis son arrivée au gouvernement, J.-M. Blanquer n'a jamais cessé de déclarer que la formation des enseignant-es serait l'un de ses chantiers prioritaires, notamment à travers la question des pré-recrutements.

Le pré-recrutement est une notion portée depuis de longues années par le SNUEP et la FSU qui souhaitent un engagement entre l'état et les étudiant-es souhaitant devenir enseignant-es, de l'université à la titularisation pour qu'ils/elles puissent mener leurs études tout en étant rémunéré-es, évitant ainsi d'avoir recours à l'emploi étudiant qui fragilise les parcours. Mais le projet du ministre n'est pas satisfaisant. Il consisterait en une adaptation du statut des assistant-es d'éducation pour permettre d'y introduire des missions pédagogiques. Il s'adresserait à des étudiant-es à partir de la L2. Ces étudiant-es signeraient un contrat de droit public de 3 ans, s'étalant de la L2 au M1 inclus, pour un temps de service de 8h par semaine. Un glissement progressif des missions d'AED vers des missions d'enseignant-e contractuel-le en somme ! On verrait donc émerger un nouveau vivier de remplaçant-es, hyper précarisé, amener à être face aux élèves sans les formations pédagogiques nécessaires.

L'avenir du concours est aussi inquiétant. Sa place est aujourd'hui questionnée par le ministère qui souhaiterait voir placer les épreuves d'admissibilité en fin de L3 au lieu de M1 aujourd'hui. **Dans le cas des pré-recrutements, l'articulation formation/concours n'est mentionnée nulle part alors que pour le SNUEP, cette articulation est primordiale.**

Le chantier de la DGAFP sur l'augmentation du recours au contrat dans la Fonction Publique, les conclusions du rapport Calvez-Marcon sur l'enseignement professionnel parlant d'apporter davantage de souplesse lors du recrutement des PLP et de faciliter les allers-et-venus entre le monde l'entreprise et le métier d'enseignant suscitent de vives inquiétudes.

Non-titulaires

L'enseignement professionnel est le secteur où le nombre d'enseignant-es contractuel-les est le plus nombreux. Et ce nombre ne cesse d'augmenter. La loi Sauvadet, bien que contestée par le SNUEP et la FSU, constituait un espoir pour les contractuel-les déjà en poste de pouvoir accéder à la titularisation. A partir de la session 2013, les dispositifs issus de cette loi avaient pour ambition de résorber la précarité. La session 2018 était la dernière. Au fil des ans, le nombre de postes non pourvus n'a cessé d'augmenter pour atteindre une moyenne supérieure à 50 % depuis 2015, avec un maximum proche des 70 % cette année. Situation paradoxale pour un examen censé réduire la précarité dans la Fonction Publique et qui, au final, contribue à la renforcer. Les raisons de cet échec sont multiples : accès trop restrictif écartant nombre de contractuel-les, accompagnement insuffisant des candidat-es dans leur préparation...voire volonté de garder un volant de précarité ! **Pour le SNUEP-FSU, il faut lancer un vrai plan de titularisation rapide, qui réduise notablement le nombre de PLP non-titulaires.**

La politique menée par le gouvernement depuis l'élection de d'Emmanuel Macron, les concertations menées depuis le printemps 2018 au niveau de la fonction publique, les annonces du premier ministre de ces derniers jours constituent de réelles attaques contre le statut des enseignant-es et tendent à dégrader davantage leurs conditions de travail et le déroulement de leur carrière.

Jour de carence

Mesure pourtant jugée inefficace pour réduire le nombre d'arrêts maladie, en janvier dernier était réintroduit un jour de carence pour tous les agent-es de la fonction publique. Vendue au grand public comme une manière de réduire les avantages des fonctionnaires en les rapprochant des conditions du secteur privé alors que 2/3 d'entre eux bénéficient en fait d'une prise en charge des journées de carence !

Pour le SNUEP-FSU, la réduction des arrêts maladies ne doit pas passer par une politique punitive visant le portemonnaie des agent-es mais par la mise en place

d'une vraie médecine de prévention dans l'éducation nationale. Cette médecine de prévention, inégalement développée sur le territoire ne permet aujourd'hui traite en priorité les situations médicales lourdes et n'a pas la capacité d'exercer sa mission de prévention auprès de toutes et tous.

N'en déplaise à Edouard Philippe, les arrêts maladies ne sont pas des journées de congé supplémentaires comme il semble le penser, mais des décisions mesurées, prises par des professionnels, et répondant à une souffrance d'une personne, de plus en plus liée à des conditions de travail dégradées.

Carrière et rémunérations

Le rendez-vous salarial de juin s'est avéré être un réel échec. Certes, à partir de janvier 2019, le rythme d'avancement de PPCR devrait reprendre. Mais gel du point d'indice et journée de carence sont maintenus, la compensation de la hausse de la CSG reste insuffisante.

À ces nouvelles presque déjà attendues, s'ajoute celle de la possibilité d'une rémunération au mérite. Si le protocole PPCR avait permis de réduire, certes insuffisamment, la part du mérite lors de l'avancement de carrière ainsi que celle de l'indemnitaire, le gouvernement souhaite développer les inégalités de rémunérations par le développement de l'intéressement individuel et collectif. Une part indemnitaire modulable en fonction des résultats pourrait être introduite. Cette annonce est dramatique car elle risque de renforcer la

concurrence dans les équipes et de provoquer une réelle dégradation du service public. On peut se poser la question des indicateurs de performance qui pourront être retenus dans des secteurs où les agent-es travaillent essentiellement avec des êtres humains et des conséquences pour les usager-es. Résultats aux examens, insertion professionnelle de nos jeunes, résultats à des évaluations nationales ou internationales... Si ces critères ont une certaine importance dans l'enseignement professionnel public, ils ne peuvent être les indicateurs uniques de la réussite de notre mission pour laquelle un travail de longue haleine est mené avec des jeunes souvent en grande difficulté et pour lesquels les enjeux sont multiples.

Recours au contrat

Un-e enseignant-e de lycée professionnel sur dix est non-titulaire, deux fois plus qu'en LGT. Ce chiffre n'a eu de cesse d'augmenter ces dernières années bien que le dispositif Sauvadet, alors en cours

devaient contribuer à réduire la précarité dans la fonction publique en offrant, sous certaines conditions d'ancienneté, des concours et examens professionnels réservés aux agent-es déjà en poste. Alors

que le SNUEP dénonce le recours à des agent-es non titulaires, moins bien rémunérés que les autres enseignant-es et laissé-es, le plus souvent sans formation, un chantier intitulé « Comment améliorer et développer le recours au contrat ? » est actuellement mené au niveau de la fonction publique. Les textes statutaires actuels constituent un garde-fou pour limiter l'emploi de contractuel-les à certaines situations (remplacement d'agent-es titulaires, besoin saisonnier...), mais il est

Dialogue social

Dans le cadre du chantier dialogue social, le gouvernement a présenté fin mai aux organisations syndicales représentatives ni plus ni moins qu'un plan de suppression du paritarisme afin de faciliter une « déconcentration managériale » de la Fonction publique. Sous couvert de simplification, c'est une attaque sans précédent jusqu'ici jamais osée !

Le gouvernement propose aux organisations syndicales un projet inacceptable qui réduit pratiquement à néant le rôle des élu-es et la défense des personnels. Ils/elles ne seraient plus qu'informé-es pour tout ce qui concerne les mutations, les promotions et même les sanctions disciplinaires du groupe 1 dans lequel serait rajoutée l'exclusion temporaire de trois jours. Les commissions par corps seraient supprimées pour laisser place à des regroupements par catégories (A, B ou C) : exit les CAP pour les PLP !

Ressources Humaines de proximité

Le ministère souhaite développer un service de ressources humaines (RH) de proximité. Des événements comme ceux du lycée Gallieni ou la gestion de l'avenir des enseignant-es de GA questionnent sur sa capacité à accompagner les personnels en

question de modifier les cadres réglementaires et législatifs pour permettre l'embauche de contractuel-les sur des besoins permanents.

Le SNUEP-FSU continue d'affirmer que les besoins pérennes du service public et les besoins de remplacement doivent être assurés par des personnels titulaires, réclame l'arrêt de l'emploi de nouveaux et nouvelles contractuel-les et la mise en place d'un nouveau plan de titularisation rapide ouvert à toutes et tous.

Le paritarisme est, pour le SNUEP-FSU, un des éléments clé de l'action syndicale : par leur travail et leurs interventions en CAP, les élu-es défendent le respect des droits individuels et veillent pour chaque opération de gestion à la transparence et à l'égalité de traitement.

De plus, comme il a fait disparaître les CHS dans le privé, le gouvernement prévoit aussi la fonte des comités hygiène, sécurité, conditions de travail (CHSCT) dans les comités techniques (CT). Les CHSCT, instances indépendantes, ne sont pas acceptées par les responsables. Dans les académies et départements, les enquêtes de terrain imposent des modifications et l'administration ne peut se retrancher derrière l'ignorance. En fusionnant les CHSCT avec les CT, le risque est de voir disparaître cet outil au service de la santé de tou-ttes après moins de 10 ans d'existence.

difficulté ou contraint à se positionner concernant leur avenir professionnel. Le SNUEP-FSU y voit là un détournement des services des rectorats et inspections académiques pour contourner les règles.

LES 12 POINTS CLÉS DU MINISTRE POUR RÉNOVER LA VOIE PROFESSIONNELLE

Des campus d'excellence ancrés dans les territoires

Les campus des métiers et des qualifications ont été introduits dans l'annexe de la loi de refondation de juillet 2013. A l'époque le ministère met l'accent sur la nécessité de «faire émerger des campus des métiers, pôles d'excellence offrant une gamme de formations professionnelles, technologiques et générales, dans un champ professionnel spécifique » et la possibilité pour ces campus « d'accueillir différentes modalités de formation (statut scolaire, apprentissage, formation continue, validation des acquis de l'expérience) et d'organiser des poursuites d'études supérieures et des conditions d'hébergement et de vie sociale. » L'introduction dans la loi de ce concept devait permettre le financement par les régions de nouvelles structures permettant entre autres d'améliorer les conditions d'accueil et de vie des lycéens professionnels. Force est de constater que 4 ans après peu de campus ont été réellement financés par les régions. Ces campus sont bien souvent des

coquilles vides, des mises en réseau d'établissements sans moyen supplémentaire et sans amélioration des conditions de vie des lycéens (nouveau internat, complexes sportifs...). Par contre, ces mises en réseau ont été le prétexte pour imposer le développement du mixage des parcours et des publics. Malgré ce constat très négatif, le ministre persiste à vouloir développer ces campus alors que les régions n'ont démontré que peu d'appétence pour leurs financements.

Ces campus d'excellence proposés par JM Blanquer résultent d'une préconisation du rapport Calvez/Marcon sous prétexte de décloisonner l'enseignement professionnel et de permettre des expérimentations, pour développer la mixité des publics et des parcours, et la mutualisation des plateaux techniques. 3 campus seront créés par région.

Par ailleurs, le ministre annonce un renforcement de la mise en réseau des lycées des Lycées Pro.

Nos critiques

Actuellement seul 3 CMQ fonctionnent sur les 78 existants. Certains campus ne comprennent pas de LP. Ils participent à la mise en place du mixage des publics et du mixage des parcours à marche forcée.

Les plateaux techniques y sont souvent surchargés au détriment des apprentissages des élèves de LP.

Le statut du directeur opérationnel de ces campus d'excellence reste à définir, est-ce un enseignant ? Un professionnel ?

Nos propositions

Le SNUEP-FSU propose un vrai plan d'investissement pour nos établissements, indépendant de la notion de campus, ainsi qu'une vraie carte des formations qui prennent en compte la notion d'aménagement des territoires et les difficultés de mobilité des élèves de LP.

Un appel à projet PIA3 doté de 50 M€ en faveur de la voie pro

Il s'agit là d'un **effet d'annonce**, 50 M€ c'est très peu par rapport au budgets global de la formation professionnelle.

Ce Projet investissement avenir est très insuffisant et ne concerne pas uniquement les élèves de LP mais la globalité des publics concernés par la Voie Professionnelle, y compris le supérieur.

Il génère un problème d'égalité sur le territoire en fonction des campus qui percevront ou pas une part de cet investissement.

Le SNUEP-FSU revendique un vrai plan d'investissement en faveur de l'enseignement professionnel scolaire public.

De l'apprentissage dans tous les LP

Cette proposition émane du rapport Calvez/Marcon dans le but de développer l'apprentissage. Elle vise à développer le mixage des parcours afin de permettre aux jeunes de partir en apprentissage à n'importe quel moment de leur formation.

Nos critiques

Le SNUEP-FSU alerte depuis longtemps sur les dangers du mixage des publics et des parcours. Les différents statuts des jeunes et les risques liés aux ruptures de contrat d'apprentissage seront générateurs de problèmes pédagogiques. Le mixage n'est pas sans conséquences pour les enseignant-es. En effet, le temps de formation n'étant pas le même, on peut craindre une remise en cause du statut des PLP avec une volonté de tendre vers une annualisation du temps de travail.

Les conditions de travail peuvent s'en retrouver dégradées. L'enseignant-e doit s'adapter au rythme décalé des élèves et des apprentis. Cela constitue une difficulté non négligeable pour

Nos propositions

Le SNUEP-FSU est favorable à un financement automatique avec un reversement de la TA pour tous les LP. Il refuse l'introduction de l'apprentissage en lycée professionnel et revendique une scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans

Elle permet d'imposer l'apprentissage dans les LP afin d'obtenir un financement par la TA.

Avec cette mesure, les PLP recevront dans leurs classes des jeunes qui ont des rythmes différents d'alternance lycée/entreprise. Les apprentis sont plus souvent en entreprise.

mettre en place une progression pédagogique ou un plan de formation cohérent. De plus, les apprentis n'étant pas soumis de la même manière au respect du règlement intérieur de l'établissement, la gestion de classe peut s'en trouver affectée.

Par ailleurs, l'introduction de sections ou d'unités d'apprentissage dans chaque LP ne saurait masquer, par un financement nouveau lié à la TA, une baisse conséquente de la part Hors quota.

Enfin, la présence de l'apprentissage dans les LP contribue à la privatisation de la formation professionnelle ainsi soumise à la mainmise des branches.

Le développement des formations tournées vers les métiers d'avenir La transformation progressive et accompagnée des filières peu insérantes

Sept mois après l'obtention d'un diplôme sous statut scolaire, 57 % des titulaires d'un CAP et 46 % des bacheliers professionnels sont au chômage. La complexité et l'hétérogénéité de la voie professionnelle nous obligent à ne pas tirer de conclusions hâtives sur des chiffres bruts car l'insertion professionnelle des jeunes est très différente selon les filières.

Certains secteurs regroupant plusieurs baccalauréats professionnels offrent une bonne insertion professionnelle, même à l'international : c'est le cas pour « Moteurs et mécanique automobile », « Énergie, génie climatique », « Agroalimentaire, alimentation, cuisine ».

En revanche, les spécialités tertiaires, dont les effectifs sont les plus importants, ont les taux d'insertion les plus faibles. En GA par exemple, 30 % des jeunes sont au chômage trois ans après l'obtention de leur diplôme. Ces filières accueillent un

public spécifique où sont surreprésentés les filles, les enfants issus de catégories sociales défavorisées et de l'immigration. Par ailleurs, le coût unitaire par lycéen-ne est beaucoup plus faible que dans les spécialités industrielles (un lycéen-ne dans le domaine de l'industrie coûte 30% de plus qu'une lycéenne tertiaire).

Il est important d'avoir aussi à l'esprit aussi qu'environ 50% des jeunes bachelier-es professionnel-les n'exercent pas dans un métier pour lequel elles / ils ont été formé-es. Et c'est d'autant plus vrai en « Commerce et Vente », « Services à la personne », et « Gestion-Administration ». Dans ces filières, les jeunes diplômé-es exercent donc peu dans le champ d'activité pour lequel ils ont été formés et, en plus, elles et ils doivent souvent accepter des emplois sous-qualifiés par rapport à leur niveau de diplôme (seuls 4% des bacs pro vente exercent en tant qu'attaché-e commercial-e).

Nos critiques

Carte des formations

Les cartes de formations, qui sont de la responsabilité des Régions et des Rectorats, sont revisitée-es chaque année. Les décideurs arbitrent selon des critères qui reflètent leurs intérêts économiques et politiques propres et trop

souvent dans une visée à court terme. Ainsi les Régions, qui avaient jusque-là en charge le pilotage de l'apprentissage, maintiennent, augmentent les capacités d'accueil ou ouvrent des sections en apprentissage dans les secteurs où les besoins en emplois immédiats sont

nombreux sur leur territoire. Les Rectorats n'observent pas complètement cette même logique. Ils maintiennent par exemple l'ensemble des filières tertiaires qui sont peu insérantes. Ils justifient leur choix par le fait qu'elles ont principalement une « fonction sociale ».

En réalité, ces filières tertiaires peu insérantes sont instrumentalisées pour gérer des flux d'élèves dont le ministère sait pertinemment qu'elles offrent un faible espoir d'emploi. Et depuis la réforme du baccalauréat 3 ans, ces jeunes ont aussi un espoir affaibli de réussir dans le supérieur. Maintenir la totalité de ces filières relève donc essentiellement d'une absence de volonté politique de s'attaquer réellement à la carte des formations et d'un refus net de la part du ministère d'investir dans l'enseignement professionnel public.

Malgré les études sur les métiers et les emplois de demain, malgré la nécessité de prendre en compte les vœux d'affectation des élèves pour éviter le décrochage, malgré aussi l'importance d'une formation professionnelle initiale solide pour actionner les dispositifs de la formation continue, les cartes des formations sont en réalité « étriquées » et ne répondent qu'aux seuls acteurs économiques. Ces choix politiques démontrent bien un désengagement manifeste de l'Etat vis à vis de nombreux jeunes en formation professionnelle.

La loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel »

La libéralisation de l'offre de formation est bel et bien centrale dans le volet apprentissage de cette loi. Le pilotage de l'apprentissage sera désormais imparti aux branches qui pourront ouvrir des formations où bon leur semble – même si un lycée professionnel dispense des formations identiques à proximité. Les filières insérantes présentes dans nos établissements risquent fort d'être concurrencées.

Orientation / Affectation

La voie professionnelle reste encore une voie de relégation malgré les multiples plans prétendant la « revaloriser ». Si l'on sait qu'elle ne pourra jamais être une voie d'excellence sans un vaste plan de revalorisation des métiers auxquels elle prépare, certains dispositifs peuvent et doivent néanmoins être revus et améliorés. C'est notamment le cas des pratiques d'orientation et des dispositifs d'affectation.

Orientation

Ce sont les jeunes aux résultats scolaires les plus fragiles qui sont orientés vers la voie professionnelle. La création ou le renforcement des « Harwards du pro », supposés préparer à des parcours d'excellence, ne concernera qu'une infime part des 700 000 jeunes scolarisés dans la voie professionnelle. L'objectif du ministère est

d'y attirer des jeunes qui se destinaient à la voie technologique et non d'améliorer ni de sécuriser le parcours scolaire de tous les jeunes.

Affectation

42% des jeunes affectés en CAP et 28% en bacs pros le sont par défaut donc sur une filière non choisie. Or, les affectations par défaut sont une cause principale du décrochage scolaire et ne participent aucunement à motiver les jeunes à se préparer à métier, à poursuivre leurs études ni à une entrée durable dans l'emploi.

Les métiers d'avenir

Le ministre évoque régulièrement la nécessité de répondre aux transitions écologiques, numériques ou technologiques et de mettre en place des formations professionnelles adaptées à ces nouveaux enjeux économiques. Or, quand on questionne les projets concrets de nouvelle carte de formation ou encore les nouvelles filières insérantes qu'il compte mettre en œuvre : la réponse est éclairante. Soit il évoque l'intégration dans les référentiels de notions liées au « verdissement » de diplômes ou à l'utilisation de nouveaux logiciels, soit la création de capacité d'accueil dans les formations liées à la sécurité et aux soins à la personne. En réalité il n'y a aucune volonté de révolution majeure au niveau des cartes des formations. Ces filières répondent aux besoins en main d'œuvre qui risquent d'augmenter sur des emplois pénibles et très souvent précaires. Aucune ambition nouvelle pour les jeunes de lycée professionnel contrairement au discours martelé.

Le cas spécifique du baccalauréat GA

Dès la présentation du projet de création de la filière GA, des critiques vives ont été émises et portées dans toutes les instances. Ce « nouveau » diplôme a d'ailleurs été imposé contre l'avis de la profession et malgré un vote négatif au CSE. Les critiques se sont vite concrétisées en difficultés majeures, réelles et prévisibles du point de vue des conditions d'études des jeunes comme des conditions de travail des personnels. Huit ans après, cette filière est un échec cuisant. Elle n'est ni attractive, ni insérante et prépare très mal aux sections STS.

Le ministère a enfin décidé de s'atteler à ce sujet. Il a envoyé des consignes précises aux rectorats pour réduire de 50% sur 4 ans le nombre de sections de GA. Les premières réductions drastiques auront lieu à la rentrée 2019, sans qu'aucune proposition de créations de nouvelles ouvertures soient matériellement prévues et sans qu'aucun plan de reconversion, de formation, ni de « mobilité » au sens de départs avantageux, ne soient concrets pour les personnels.

Actuellement, 4700 ETP sont affectés sur le bac pro GA. Le ministère annonce d'ores-et-déjà 1000 départs en retraites qui ne seront pas remplacés d'ici 2022 et la suppression de 500 postes actuellement occupés par des contractuels. Selon les services, ils espèrent de nombreuses reconversions en tant que Professeur-es des Ecoles et des départs volontaires vers d'autres fonctions publiques ou vers le privé.

Des transformations annoncées de GA

Dans le cadre de la mise en œuvre des « familles de métiers », les secondes GA seront accolés aux secondes Transport et logistique. Le calendrier est très serré puisqu'un vote est prévu au CSE durant cette année scolaire pour une mise en œuvre à la rentrée 2019.

S'il est nécessaire et indispensable de se pencher sur les nombreux problèmes de la filière

Nos propositions

Carte des formations

Les cartes des formations doivent s'élaborer régionalement mais elles doivent impérativement tenir compte de critères et d'éléments nationaux. Les prospectives sur l'emploi doivent contraindre les Régions et les rectorats dans leurs choix, peu importe les besoins en investissement.

Les ouvertures de formations sur les métiers en tension ne doivent aucunement relever que de l'apprentissage mais un équilibre doit être imposé pour que les lycées professionnels les proposent à la hauteur des jeunes qui souhaitent s'y investir.

Chaque élève doit bénéficier d'au moins une formation publique de son choix dans son académie ; même si l'emploi et le métier choisi existe peu ou pas dans sa région.

Face aux enjeux numérique, écologique, technologique : il est nécessaire de créer et de rénover des filières mais les savoirs professionnels doivent être ambitieux et concret. L'exemple récent issu de la CPC 3 est emblématique de cette nécessité. Dans le cadre de la rénovation à venir en Génie Mécanique, L'IUMM a demandé à ce « *qu'on trouve des compétences dans la mise en œuvre des machines-outils conventionnelles tournage fraisage, car pour mieux appréhender les machines à commande numérique, il faut une expérience préalable - mais aussi, on est en tension sur les mécaniciens capable d'usiner à l'ancienne !* ».

Enfin et face au risque de désertification de l'offre de formation dans certaine zone rurale du fait de la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », le SNUEP-FSU revendique que, pour chaque formation fermée, des ouvertures de sections soient effectives en lycée

GA, les choix politiques actuellement imposés sont inacceptables. Les personnels, qui ont été culpabilisé-es et malmené-es, comme les jeunes qui ont été purement sacrifiés par les décideurs, méritent une attention forte et un véritable projet concret et pérenne. Or, le ministère raisonne une fois de plus dans la précipitation, dans une visée budgétaire et sans prendre en compte l'expérience et l'expertise de la profession.

Pour les enseignant-es

Enseigner dans une nouvelle formation ou une formation qui évolue nécessite l'adhésion de l'enseignant-e et une formation adaptée.

La mise en place du bac pro GA est l'exemple type d'une évolution qui n'a pas été anticipée du point de vue des personnels. Les enseignant-es n'ont pas été accompagné-es de manière satisfaisante.

professionnel afin que chaque jeune, quel que soit son lieu de vie, puisse bénéficier d'une formation diplômante à un métier.

Orientation, affectation

Face aux problèmes de relégation scolaire que revêt l'enseignement professionnel, il est nécessaire de revoir certaines pratiques d'orientation. Pour le SNUEP-FSU, un jeune qui a un projet professionnel avéré et de bons résultats scolaires ne doit pas être découragé dans son orientation vers la voie professionnelle. Au contraire, il est indispensable de trouver des alternatives pour les jeunes aux résultats scolaires fragiles mais sans aucun désir d'intégrer la voie professionnelle. Certaines alternatives existent ou seraient simples à mettre en place : le redoublement ou le passage dans des classes de secondes générales et technologiques avec des dispositifs d'aide.

Pour éviter les affectations par défaut, élaborer des cartes de formations qui prennent aussi en compte les désirs des jeunes est indispensable. Une information précise et objective sur toutes les formations professionnelles proposées en lycée professionnel doit être mise en œuvre au collège. Pour aider aussi à la mobilité de proximité des jeunes, des internats doivent s'ouvrir dans tous les établissements.

Le bac pro GA

Une prospective précise en matière d'emplois doit être effectuée car le domaine d'activité du tertiaire administratif recrute des niveaux IV dans la fonction publique territoriale, dans les universités et dans les PME. Il est nécessaire néanmoins d'en définir le périmètre et d'améliorer les possibilités d'évolution professionnelle.

Les contenus d'enseignement doivent être revus pour que des savoirs généraux et professionnels ambitieux y soient dispensés.

La didactique professionnelle doit être purement évacuée et la liberté pédagogique des enseignant-es respectée.

Au regard du recrutement spécifique des jeunes dans cette filière, toutes les heures de classe en seconde doivent être dédoublées pour favoriser une entrée positive dans les savoirs.

Aucune fermeture sèche ne doit avoir lieu. Chaque fermeture de GA doit s'accompagner d'ouverture de sections diplômante et insérante dans les établissements publics.

Un vaste plan de reconversion ou de formation doit être mis en œuvre pour accompagner les

enseignant-es volontaires qui décideraient de changer de filières, de corps ou de fonctions. Ce plan doit être effectif sur le temps de travail, une décharge complète ou partielle de classe est indispensable.

Pour les enseignant-es

Une formation continue de qualité doit être systématiquement offerte aux enseignants. Les réformes de formations doivent être anticipées pour offrir un réel accompagnement RH aux PLP concerné-es. Si des reconversions sont nécessaires, toutes les conditions doivent être mises en œuvre pour assurer la réussite des enseignant-es.

Un partenariat renouvelé avec les entreprises pour favoriser l'insertion des jeunes

Les partenariats avec les milieux professionnels existent depuis de nombreuses années et se sont particulièrement renforcés avec la création du bac pro. Ces relations peuvent être regroupées en 4 catégories : conception des diplômes, rôle des entreprises dans la formation, activité dans le cadre de l'orientation et la découverte des métiers ou encore tout ce qui tourne autour du « goût d'entreprendre ». Les professionnels participent ainsi à la conception des diplômes et ont une part de plus en plus grande dans le processus de formation et de certification des jeunes.

Depuis de nombreuses années, des critiques récurrentes se développent sur le modèle de

l'enseignement professionnel qui ne serait pas assez proche de l'entreprise et de ses besoins. Ces critiques ont souvent pour objectif de mettre en avant l'apprentissage qui, par sa nature, met l'entreprise au cœur du système de formation. Cette orientation se renforce avec l'actuelle réforme sur l'apprentissage, réforme qui répond avant tout aux demandes de flexibilité des organisations patronales.

Au quotidien, les enseignant-es sont déjà en contact étroit avec les entreprises pour accompagner les élèves lors de la recherche et le suivi des PFMP, lors de projets pédagogiques ou encore pour les jurys d'examen.

Nos critiques

Aujourd'hui, le ministre centre son projet de transformation de l'enseignement professionnel scolaire autour de la question de l'insertion professionnelle. C'est ce qui est recherché avant tout, bien avant la qualité de la formation ou encore l'élévation du niveau de qualification. Le développement des possibilités de poursuite d'étude dans le supérieur sont réduites pour les lycéen-nes professionnel-les. Des formations professionnelles courtes (mentions complémentaires, FCIL, brevet professionnel...) sont développées en lieu et place de BTS ou de formations professionnelles universitaires.

Cette orientation se traduit par :

- Le transfert des contenus de formation aux branches professionnelles.
- Le développement de l'apprentissage dans les LP avec la mise en place d'UFA dans chaque EPLE.
- La réécriture des programmes d'enseignements généraux axés sur les fondamentaux au service de l'insertion professionnelle.
- La mise en place de module d'aide à l'insertion professionnelle en terminale.

Parler de l'insuffisance des relations entre les équipes pédagogiques et les entreprises dénote d'une vraie méconnaissance du travail des PLP.

Nos propositions

Le SNUEP-FSU reste attaché à la double finalité de l'enseignement professionnel public (insertion professionnelle et poursuite d'étude). Cette double finalité est reconnue par la loi pour les trois voies du lycée (loi de refondation de l'École).

Les parcours et les contenus de formation doivent donc permettre de la rendre effective. Le temps de formation doit pouvoir être allongé pour les élèves les plus fragiles. Le SNUEP-FSU demande le développement de parcours en 4 ans pour les élèves orientés en 2nde professionnelles et la possibilité de poursuites en formation dans un lycée après le CAP pour tous les jeunes qui le demandent. Les contenus et les modalités pédagogiques de formation doivent prendre en compte la

possibilité de poursuites d'études dans le supérieur. Les enseignements généraux doivent donc être confortés (contenus ambitieux et volume horaire équivalent à celui des enseignements professionnels).

Un CAP en 1, 2 ou 3 ans en fonction du profil et des besoins de l'élève

Les élèves de CAP ont des profils multiples. Certains CAP accueillent des élèves tous issus de SEGPA quand d'autres, avec un taux de pression élevé, sélectionnent des jeunes avec de très bons dossiers scolaires. Entre les deux, les situations sont diverses. Les sections sont différenciées et spécifiques. L'accueil des élèves à besoin éducatif particulier et l'inclusion se sont fortement développés ces dernières années : les places en institut spécialisés sont

insuffisantes et le choix politique s'est porté sur une inclusion à tout prix sans réflexion et moyens.

La réforme a pour objectif de supprimer les sections spécifiques à public ciblé, pour réduire le nombre de divisions : tous les élèves préparant le CAP seraient dans le même groupe classe, quelque soient leurs profils. Le ministre crée le mixage des temps de formation !

Nos critiques

S'il existe toujours des classes de CAP à faible effectif, beaucoup de sections se retrouvent aujourd'hui avec plus de 15 élèves, parfois 24 (regroupement de demi-sections en enseignement général etc.). Les difficultés sont connues mais niées par le ministère et les rectorats. Les difficultés sont accrues lorsque les inclusions sont multiples et parfois sans AESH. Le projet ministériel vise à supprimer les sections à petit effectif. Les établissements, donc les professeurs, devront adapter la formation (temps et contenu) à chaque élève. Cela ne fera que complexifier le travail mais aussi les conditions d'étude des jeunes. Pédagogiquement intenable,

cette mesure illustre encore l'objectif d'économie de moyens.

Devoir accueillir dans des mêmes classes des élèves relevant de rythmes de formation différents va complexifier davantage le travail des enseignant-es. Lorsque cela existe déjà, avec l'accueil d'élèves en parcours individualisé par exemple, il est compliqué d'assurer une formation cohérente.

L'accueil d'un nombre plus important d'élèves peut engendrer de réelles difficultés dans les ateliers qui ne sont prévus que pour des effectifs restreints. Dans certains cas, c'est la sécurité des enseignant-es et des élèves qui peut être en jeu.

Nos propositions

Pour le SNUEP-FSU, les structures de formation en 1, 2 ou 3 ans doivent être distinctes, les progressions pédagogiques étant nécessairement différentes. Cela nécessite des postes supplémentaires que le ministère refuse de déployer. Ce sont les élèves de CAP et les professeurs de lycée professionnel qui vont en pâtir. De même, les inclusions doivent être pensées et construites avec les enseignant-es.

Les taux d'insertion de chaque formation rendus publics pour éclairer le choix des familles

Les taux d'insertion à 7 mois sont ceux utilisés par le gouvernement pour plébisciter l'apprentissage : 7 apprentis sur 10 sont en emploi 7 mois après le diplôme, cela concerne 1 lycéen pro sur 2. 45 % des apprentis diplômés travaillent dans l'entreprise où ils ont effectué leur apprentissage quand 19 % des lycéens diplômés sont en emploi dans une entreprise où ils ont effectué un stage.

Il est important de souligner que le diplôme permet une meilleure insertion (15 à 20 points d'écart) et de rappeler que pour entrer en apprentissage il faut signer un contrat de travail. A l'entrée en apprentissage, on retrouve les mêmes discriminations qu'en recherche d'emploi.

Nos critiques

Vouloir publier les seuls taux d'insertion amènera à des sélections/exclusions exacerbées. Les informations de l'orientation seront alors guidées par un adéquationnisme illusoire qui biaise le choix du jeune.

La voie scolaire amène davantage les jeunes au diplôme : écart de 10 à 20 points en faveur des

formations scolaires, les ruptures de contrat d'apprentissage se montent à 28 %, dont les trois quarts sont suivis d'un abandon, quand les taux de sorties de LP sont à 10 %. Or, l'obtention du diplôme reste prépondérante pour une meilleure insertion.

Nos propositions

Pour le SNUEP-FSU, la décision de communiquer les taux d'insertion professionnelle ne représente pas une solution aux questions de l'orientation. Cette unique communication est malhonnête car elle cache d'autres données importantes. Si elle se fait, les taux d'abandon et de poursuite d'études en fonction de la voie doivent aussi être rendus publics, sans biais.

Une 2^{de} pro organisée par familles de métiers pour un parcours plus progressif et plus lisible

Alors que des 2^{de} Professionnelles à Orientation Progressive existent déjà dans quelques académies, sans qu'aucun bilan n'en ait été tiré, cette mesure fait suite à une préconisation du rapport Calvez/Marcon. Il s'agit là d'une revendication du patronat pour reprendre la main sur la Formation Professionnelle initiale.

Nos critiques

Dans ce schéma, la classe de 2^{de} est perçue comme propédeutique à l'apprentissage : le LP "dégrossit les élèves" et les employeurs recrutent les « meilleurs » en apprentissage pour les 2 dernières années de BAC Pro. Les « moins bons » restent en LP.

Ces classes provoquent une déprofessionnalisation de la voie professionnelle sous statut scolaire : ceux qui iront en apprentissage « compenseront » cette année par 2 ans de formation à 50% en entreprises. Pour ceux qui continueront sous statut scolaire, ce sera une perte d'heures d'enseignement professionnel qui contraindra les collègues à centrer leur enseignement uniquement sur les

3 familles regroupant 12 diplômes seront mises en place à la rentrée scolaire 2019, puis la création d'une quinzaine de familles est annoncée à terme. Le prétexte utilisé est de repousser le pallier d'orientation et d'améliorer la lisibilité des filières.

enseignements favorisant une insertion immédiate.

L'objectif est donc aussi de centrer le diplôme du bac pro sur l'insertion professionnelle, au détriment de l'autre finalité : la poursuite d'études.

La gestion des flux d'élèves vers les classes de premières sera une usine à gaz : tous les élèves pourront-ils poursuivre vers le métier choisi en fin de 2^{de} sans changer d'établissement, voire de ville ? Ou bien leur "choix" ne sera-t-il pas finalement déterminé par le nb de places disponibles ?

La lisibilité sera moindre pour certains diplômes, selon l'intitulé choisi pour leur "famille" d'accueil.

Nos propositions

Améliorer la lisibilité des diplômes passe par des intitulés clairs, mais aussi par une revalorisation des métiers auxquels ils préparent.

Seules une carte des formations équilibrée sur le territoire et une connaissance des métiers et de leur voie d'accès sont des garanties pour des orientations et affectations choisies pour l'entrée en 2^{de}.

Pour le SNUEP-FSU, c'est uniquement dans un cadre BAC Pro en 2 + 2 que des 2^{de} professionnelles de détermination seraient acceptables.

Dans ce cas, la répartition de la découverte des métiers entre les différents enseignements professionnels doit être cadrée nationalement. En amont, un repérage précis des savoirs et savoir-faire professionnels communs aux métiers de la famille doit être effectué afin de définir des contenus de formation identiques sur tout le territoire.

Des enseignements généraux contextualisés et mieux articulés avec les enseignements professionnels grâce à de la co-intervention de professeurs

Aucun bilan des EGLS, rarement mis en place et souvent de manière inopérante, n'a été tiré. De plus, les remontées sont très insatisfaisantes sur l'utilisation actuelle de l'AP. Malgré cela, le MEN impose de la co-

intervention pour donner du sens aux apprentissages et rendre concrets les enseignements généraux dans une perspective professionnelle. Le ministère dit vouloir renforcer l'accompagnement de chaque élève.

Nos critiques

Le MEN fait fi de l'existant, car les collègues d'EG utilisent déjà fréquemment des thématiques liées

aux Enseignements Professionnels pour "concrétiser" leurs enseignements.

L'ensemble des disciplines est mis à contribution, en perdant des heures d'enseignement, pour financer des dispositifs qui n'ont jamais fait leurs preuves, y compris pour renforcer l'accompagnement individuel. Aucun choix ou liberté pédagogique n'est laissé aux équipes pour bâtir leur co-intervention, ce sont les emplois du temps qui en décideront et non les besoins ou projets pédagogiques.

Les Enseignements Généraux sont mis au service des Enseignements Professionnels dans une vision purement utilitariste. Un enseignement en co-intervention nécessite un temps de préparation commun entre les enseignant-es concernés engendrant une charge de travail supplémentaire.

Nos propositions

Les EG n'ont pas seulement une vocation utilitariste. Ils permettent la construction d'une culture commune aux 3 voies du lycée. Ils donnent aux diplômés délivrés par l'EN une autre dimension englobant citoyenneté et libre arbitre.

Pour fonctionner, la co-intervention, comme tout projet, doit venir des enseignants eux-mêmes, sur la base de programmes et référentiels permettant de faire des liens entre les disciplines et non être imposés par la hiérarchie et l'organisation matérielle des emplois du temps.

Le SNUEP-FSU a toujours demandé que l'obligation de service de 18h se compose de 15h d'enseignement et de 3h de concertation. La mise en place de la co-intervention justifie davantage ce mandat. Du temps de travail en équipe prévu dans le temps de service est plus que nécessaire dans ce contexte.

Les grilles horaires du Bac Pro

Sans aucune discussion avec les organisations syndicales, le ministre a présenté les nouvelles grilles horaires de BAC PRO. Après la réforme de 2009 qui supprimait une année de formation, il récidive en s'attaquant encore au temps de formation des lycéenn-es professionnel-les.

Volume global de formation

Une seule et même grille horaire est présentée. Le volume de **2520** heures est le même quel que soit le nombre de semaines de PFMP (18 à 22 semaines possibles).

En comparaison avec la grille 1 actuelle (spécialités de la production), les élèves perdent **380 heures de formation, soit une baisse de 13 %.**

En comparaison avec la grille 2 actuelle (spécialités des services), les élèves perdent **294 heures de formation, soit une baisse de 10 %.**

- Instauration de la **co-intervention** en enseignement professionnel en français et en maths-sciences.
- Des heures **projet** sont fléchées en enseignement pro.
- **3,5 heures** sont fléchées vers la consolidation, l'accompagnement personnalisé (2,5 h dans les grilles actuelles) et de la préparation à l'orientation.

Les modalités de ces dispositifs ne sont pas connues. Leur pertinence et existence réelle dépendra des moyens alloués et de la marge de manœuvre laissée aux équipes pédagogiques pour construire leurs projets et approches pédagogiques. Le développement d'injonctions pédagogiques n'est pas exclu.

***Nota :** Le ministère ne donne aucune information sur les volumes complémentaires professeurs : seront-ils revus à la baisse ? De ce montant dépendent nos conditions de travail et les conditions d'études des élèves. Il ne faudrait pas que cette dotation, si elle existe, serve au mixage des publics plutôt qu'aux dédoublements.*

Enseignements professionnels : 1260 heures

Le volume est en **diminution de 60 heures** (-4,5 %) sur les 3 ans.

La PSE et l'éco-gestion/éco-droit sont globalisées dans le volume d'enseignement professionnel pour un total de 15 heures hebdomadaire.

Enseignements généraux : 1191 heures

	Volume actuel	Projet annoncé le 28 mai 2018	Différence (sur 3 ans)
Français / HG / EC	380 h	267 + 71 co-intervention = 338 h	- 42 h soit - 11 %
Maths / Sciences	349 h	140 + 97 + 57 co-intervention = 294 h	- 55 h soit - 16 %
LV1	181 h	168 heures	- 13 h soit - 7 %
LV2	168 h	97 heures	- 71 h soit - 42 %
Arts Appliqués	84 h	84 heures	identique
EPS	224 h	210 heures	14 h soit - 6,25 %
EGLS	152 h	//////////	
	1370 h	1191 h	179 h soit - 13 %

Volume horaire hebdomadaire élève

	2 ^{de} professionnelle (cas 6 semaines PFMP)	1 ^{ère} professionnelle (cas 8 semaines PFMP)	3 ^{ème} professionnelle (8 semaines PFMP)
Disciplines Professionnelles	15*	15**	15***
Français / HG / EMC	3,5	3	3
Mathématiques	1,5	2	1,5
LV1	2	2	2
Sciences ou LV2	1	1	1,5
Arts Appliqués	1	1	1
EPS	2,5	2,5	2,5
Consolidation, AP, Préparation à l'orientation	3,5	3,5	3,5
Total	30	30	30

* dont co-intervention (1 h en français, 1 h en maths/sciences)

** dont co-intervention (1 h en français et 0,5 h en maths/sciences) et 2 heures projet

*** dont co-intervention (0,5 h en français et 0,5 h en maths/sciences) et 2 heures projet

Nos critiques

Actuellement les élèves ont normalement entre 33,5 h et 34,5 h de cours par semaine (dont 2,5 h d'AP). C'est donc une diminution de 3,5 h à 4,5 h selon les classes et les années. Avec une diminution de 13 % du volume d'enseignement pour les élèves en BAC PRO, il faut être naïf ou de mauvaise foi pour penser que cette réforme se fera sans suppression de postes.

Avant tout idéologique, plaçant l'entreprise au cœur de la formation du jeune, cette réforme, si elle était mise en place, aurait de graves conséquences pour les élèves. Avec moins de formation théorique, les possibilités de poursuite d'étude seraient réduites et l'insertion professionnelle des jeunes serait fragilisée.

Les mêmes logiques sont mises en œuvre en CAP et en BAC PRO :

Globalisation de certains enseignements (PSE et éco-gestion, éco-droit) dans le volume horaire

des enseignements professionnels. Les causes produisant les mêmes effets, cela débouchera à terme sur des suppressions de postes dans ces disciplines comme cela a été le cas pour la discipline « dessin construction » avec la réforme de 2009

Imposition de pratiques pédagogiques soi-disant innovantes, marque de fabrique du Ministre Blanquer avec l'introduction du co-enseignement obligatoire en maths et en français pour soi-disant mieux contextualiser ces enseignements. C'est autant d'heure en moins pour ces disciplines mais aussi pour l'enseignement professionnel puisqu'une heure en co-enseignement n'a jamais été égale à une heure de maths (ou de français) plus une heure d'enseignement professionnel.

Nos propositions

Imposer une grille horaire unique avec des volumes horaires annualisés et un nombre de semaines de PFMP qui dépendrait de la spécialité professionnelle, c'est encore vouloir récupérer des heures d'enseignement sur le dos de nos élèves.

Le SNUEP-FSU demande que :

- les grilles horaires soient définies hebdomadairement indépendamment du nombre de semaine de PFMP. L'ensemble des disciplines doivent être fléchées avec un volume horaire élève dédié
- le co-enseignement se fasse sur la base du volontariat en fonction des projets des équipes pédagogiques. Ces heures prévues dans le projet ministériel doivent donc être réintégrées en mathématiques et en français et un volume horaire complémentaire doit être prévu pour mener ce type d'enseignement.
- les 3,5 heures d'AP soient réintégrées dans les disciplines pour offrir à minima 2 heures de LV1 et 2 heures de LV2 ou de sciences par semaines.
- le volume horaire en Français /HG/ EMC, en enseignement professionnel ou en EPS soit abondé pour maintenir le volume hebdomadaire actuel en CAP et en bac Pro. Le volume d'Art appliqué doit être porté à 2 heures pour l'ensemble des élèves.

L'accompagnement des élèves dans les apprentissages ne doit plus être externalisé et doit faire partie intégrante du cours. Il doit être favorisé par la mise en place de seuil de dédoublement permettant la généralisation du travail à effectif réduit.

Les grilles horaires du CAP

Sans aucune discussion avec les organisations syndicales, le ministre a présenté les nouvelles grilles horaires du CAP. Il décide donc de mettre en œuvre une réforme du CAP dans la même logique que celle du BAC PRO avec une diminution importante du volume horaire élève à la clé.

Volume global de formation

Une seule et même grille horaire est présentée. Le volume de **1704** heures est le même quel que soit le nombre de semaines de PFMP (12 à 14 semaines possibles).

En comparaison avec la grille actuelle sur 12 semaines de stages, au global les élèves perdent **207 heures de formation** sur les 2 ans, **soit une baisse de 11 %**.

En comparaison avec la grille actuelle sur 14 semaines de stages, au global les élèves perdent **127 heures de formation** sur 2 an **soit une baisse de 7 %**.

- Instauration de la **co-intervention** en enseignement professionnel en français et en maths-sciences.
- Des heures de réalisation d'**un chef d'œuvre** sont fléchées en enseignement pro.
- **3,5 heures** sont fléchées vers la consolidation, l'accompagnement personnalisé (2,5 h dans les grilles actuelles) et de la préparation à l'orientation.

Les modalités de ces dispositifs ne sont pas connues. Leur pertinence et existence réelle dépendra des moyens alloués et de la marge de manœuvre laissée aux équipes pédagogiques pour construire leurs projets et approches pédagogiques. Le développement d'injonctions pédagogiques n'est pas exclu.

Nota : Le ministère ne donne aucune information sur les volumes complémentaires professeurs : seront-ils revus à la baisse ? De ce montant dépendent nos conditions de travail et les conditions d'études des élèves. Il ne faudrait pas que cette dotation, si elle existe, serve au mixage des publics plutôt qu'aux dédoublements.

Enseignements professionnels : 1045 heures

La PSE est globalisée dans le volume d'enseignement professionnel pour un total de 19 heures hebdomadaires.

Enseignements généraux : 632 heures

	Volume actuel avec 14 semaines de PFMP	Projet annoncé le 28 mai 2018	Différence (sur 3 ans)
Français / HG / EC	220 h	110 + 82,5 co-intervention = 192,5 h	- 28,5 h soit - 13 %
Maths / Sciences	192,5h	82,5+ 82,5 co-intervention = 165 h	- 27, 5h soit - 14 %
LV1	110 h	82,5 h	- 27,5 h soit - 25 %
Arts Appliqués	110 h	55 h	- 55 soit - 50%
EPS	137,5 h	137 h	- 0,5 h
	770 h	632 h	- 138h soit - 18 %

L'aide individualisée disparaît (30 h) mais est remplacée par 192 h d'AP, consolidation ou orientation.

Volume horaire hebdomadaire élève

	1 ^{ère} professionnelle (cas 7 semaines PFMP)	T ^{le} professionnelle (cas de 7 semaines PFMP)
Disciplines Professionnelles	19*	19*
Français / HG / EMC	2	2
Mathématiques-Sciences	1,5	1,5
LV1	1,5	1,5
Arts Appliqués	1	1
EPS	2,5	2,5
Consolidation, AP et préparation à l'orientation	3,5	3,5
Total	31	31

*dont co animation (1,5 heure en français et 1,5 en mathématiques) et 3 heures pour réalisation d'un chef d'œuvre.

Nos critiques

Actuellement les élèves ont normalement entre 33 h et 34 h de cours par semaine (dont 1h d'aide individuelle en 1^{ère}). C'est donc une diminution de 2 h à 3 h selon les classes et les années. Avec une diminution de 7 à 11 % du volume d'enseignement pour les élèves de CAP, il faut être naïf ou de mauvaise foi pour penser que cette réforme se fera sans suppression de postes.

Avant tout idéologique, plaçant l'entreprise au cœur de la formation du jeune, cette réforme, si elle était mise en place, aurait de graves conséquences pour les élèves. Avec moins de formation théorique, le ministère inscrit le CAP dans une logique d'insertion professionnelle immédiate des jeunes avec des possibilités de poursuite d'étude réduites en Bac Pro.

Les mêmes logiques sont mises en œuvre en CAP qu'en Bac Pro : globalisation de certains

enseignements (PSE) dans le volume horaire des enseignements professionnels. Les causes produisant les mêmes effets, cela débouchera à terme sur des suppressions de postes dans ces disciplines comme cela a été le cas pour la discipline « dessin construction » avec la réforme de 2009.

Imposition de pratiques pédagogiques soi-disant innovantes, marque de fabrique du Ministre Blanquer avec l'introduction du co-enseignement obligatoire en maths et en français pour soi-disant mieux contextualiser ces enseignements (volume plus important qu'en BAC PRO : jusqu'à 50 % du total en maths-sciences). C'est autant d'heures en moins pour ces disciplines mais aussi pour l'enseignement professionnel puisqu'une heure en co-enseignement n'a jamais été égale à une heure de maths (ou de français) plus une heure d'enseignement professionnel.

Nos propositions

Imposer une grille horaire unique avec des volumes horaires annualisés et un nombre de semaines de PFMP qui dépendrait de la spécialité professionnelle, c'est encore vouloir récupérer des heures d'enseignement sur le dos de nos élèves.

Le SNUEP-FSU demande que :

- les grilles horaires soient définies hebdomadairement indépendamment du nombre de semaine de PFMP. L'ensemble des disciplines doivent être fléchées avec un volume horaire élève dédié.

- le co-enseignement se fasse sur la base du volontariat en fonction des projets des équipes pédagogiques. Ces heures prévues dans le projet ministériel doivent donc être réintégrées en mathématiques et en français et un volume horaire complémentaire doit être prévu pour mener ce type d'enseignement.
- les 3,5 heures d'AP soient réintégrées dans les disciplines pour offrir à minima 2 heures de LV1 et 2 heures en sciences par semaine.
- le volume horaire en Français/HG/EMC soit abondé de 0,5 h pour maintenir le volume hebdomadaire actuel en CAP. Le volume d'Art appliqué doit être porté à 2 heures pour l'ensemble des élèves.

L'accompagnement des élèves dans les apprentissages ne doit plus être externalisé et doit faire partie intégrante du cours. Il doit être favorisé par la mise en place de seuils de dédoublement permettant la généralisation du travail à effectif réduit. Une aide individuelle doit être apportée aux élèves les plus en difficultés avec un volume horaire supplémentaire.

Le SNUEP-FSU demande que tous les élèves de CAP qui le désirent puissent poursuivre leur formation en Bac Pro sous statut scolaire.

En classe de terminale, le choix offert entre un module d'insertion professionnelle et un module poursuite d'étude pour préparer l'avenir

En parallèle de la mise en place de la loi ORE, défavorable aux poursuites d'études ailleurs qu'en BTS pour les bachelier-es professionnel-les, le MEN met en place 2 modules en Terminale : un pour une insertion professionnelle immédiate après le BAC, l'autre pour une poursuite d'études.

L'alternance PFMP/lycée sera différente pour les élèves au sein d'une même classe suivant le module choisi puisque les élèves en module « insertion professionnelle » pourront partir davantage en entreprise.

Nos critiques

Cette mesure est, pour le SNUEP-FSU, une institutionnalisation du tri social des élèves : un module pour les élèves "adaptés" au système qui auront le droit de tenter de poursuivre, et un module pour les élèves en difficultés, qu'on pousse très vite vers la sortie, parfois avant leur majorité, sans garantie de trouver in fine des contrats de travail : quels seront les effets de ce module "insertion pro" sur les embauches ?

Autre question : que vont devenir les élèves qui auront suivi le module "poursuite d'étude" et qui seront refusés sur Parcoursup ?

On assiste à un abandon pur et simple de la double finalité des diplômes, et cette mesure est

une arme de dissuasion face aux velléités de poursuite d'études des élèves de la voie pro : qu'il soit effectué en fin de 1^{ère} ou en début de terminale, le choix du module interviendra à un moment où le chemin vers le Supérieur semble encore bien long à nombre d'élèves de cette voie. Enfin, le statut des PLP est très clair au sujet du suivi des PFMP. Si certains élèves partent en entreprise pendant que l'autre partie de la classe est en cours, le suivi des élèves en entreprise devra être rémunéré car l'enseignant-e ne sera pas libéré.

Nos propositions

Ce dont ont besoin les élèves de la Voie Pro pour réussir dans le Supérieur, ce sont de programmes et référentiels ambitieux, tant pour leur adaptabilité à différents postes de travail que pour leur donner toutes les chances nécessaires à des poursuites fructueuses. Ces programmes et référentiels doivent être délivrés dans le cadre de cursus en 4 ans.

Il est plus que nécessaire d'accroître considérablement le nombre de places en BTS, les mesures prises en ce sens par le gouvernement restant anecdotiques par rapport au nombre d'élèves potentiellement concernés.

Réalisation d'un Chef d'Œuvre présenté au Bac Pro et au CAP

Par cette mesure, le MEN tente un rapprochement avec sa récente réforme du Bac Général et la création d'une épreuve appelée "Le Grand Oral". Mais la réalisation d'un Chef d'Œuvre fait davantage penser aux méthodes du compagnonnage.

Nos critiques

Beaucoup de questions restent à régler sur ce chef d'œuvre, notamment sur les modalités pratiques de réalisation et le financement nécessaire. De plus qu'est-ce qu'un Chef d'œuvre pour les élèves de Conduite routière, de logistique, de vente ou de GA ?

Il n'est pas question pour le SNUEP-FSU de renier les apports réels de la démarche pédagogique dite "de projet" que nous mettons déjà en œuvre quotidiennement et dont nous

sommes les précurseurs dans l'école. Pour autant, cette démarche pédagogique n'est pas la seule et unique susceptible de fonctionner auprès de nos élèves. Systématiser une démarche pédagogique plutôt que de laisser les enseignant-es, concepteurs de leurs enseignements, les adapter à leur public, au gré des groupes classes et en fonction de leur ressenti, relève davantage de l'injonction et de l'entrave à la liberté pédagogique.

Nos propositions

Pour le SNUEP-FSU, il faut revenir à des épreuves ponctuelles terminales moins subjectives et favoriser la mise en place de toute méthode pédagogique selon le choix et le libre arbitre des enseignants